

Panel 4 - Vague 5

Questions régionales Pays de la Loire

Passons maintenant au sujet de la prise en charge en médecine générale de la souffrance psychique en lien avec le travail. Les questions concernent les patients qui travaillent, qu'ils soient salariés ou indépendants.

(Précisions enquêteur, à mentionner si besoin :

1. La souffrance psychique en lien avec le travail est aussi appelée plus simplement « souffrance au travail »
2. Les salariés peuvent travailler dans le secteur public ou dans le secteur privé, en CDI, en CDD ou intérimaire
3. Les travailleurs indépendants sont agriculteurs, artisans, commerçants, ou exercent une profession libérale)

PDL1. Si on ne tient pas compte de ce qui s'est passé depuis un an en lien avec la crise sanitaire, avez-vous le sentiment que la part de vos patients présentant, selon vous, une souffrance psychique en lien avec le travail est, depuis 2015 ...

(Précisions enquêteur, à mentionner si besoin : Lorsqu'on évoque « ce qui s'est passé depuis un an en lien avec la crise sanitaire » on fait référence aux conséquences économiques et organisationnelles : changements des modalités de travail, baisse ou augmentation de l'activité, licenciements)

1. En augmentation
2. Plutôt stable
3. En baisse

PDL2. Au cours de l'année écoulée, à quelle fréquence avez-vous vu des patients en situation, selon vous, de souffrance psychique en lien avec leur travail?

(Précisions enquêteur, à mentionner si besoin :

1. La souffrance au travail peut avoir été le motif de consultation ou pas
2. La fréquence est à indiquer en moyenne sur les douze derniers mois)

1. Plusieurs fois par semaine
2. Une fois par semaine
3. Une à plusieurs fois par mois
4. Une à plusieurs fois par trimestre
5. Une à deux fois au cours des 12 derniers mois
6. Jamais (au cours des 12 derniers mois)

FILTRE : SI PDL2 <> 6 POSER PDL4 SINON PDL21

Intéressons-nous au cas de votre dernier patient vu en consultation en situation, selon vous, de souffrance psychique en lien avec son travail.

Au moment de la consultation, le patient travaille ou est en arrêt de travail.

(Précisions enquêteur, à mentionner si besoin : La souffrance au travail peut avoir été le motif de consultation ou pas)

PDL4. Avez-vous évoqué ensemble le type de difficultés auxquelles le patient était confronté ?

(Précisions enquêteur, à mentionner si besoin :

Les difficultés peuvent être dues à l'organisation du travail, à l'insécurité de l'emploi. Il peut s'agir de conflits de valeurs, de relations difficiles avec des collègues ou la hiérarchie etc.)

1. OUI
2. NON
3. Vous ne vous en souvenez plus
4. Le cas du dernier patient qui vous a consulté pour une souffrance psychique au travail est trop ancien, vous ne vous en souvenez plus du tout

FILTRE : SI PDL4=1 POSER PDL6 SINON PDL8

PDL6. Ces difficultés sont-elles liées à la crise sanitaire et à ses conséquences sur le travail, et son organisation...?

(Précisions enquêteur, à mentionner si besoin : Les difficultés peuvent être dues à l'organisation du travail, à l'insécurité de l'emploi. Il peut s'agir de conflits de valeurs, de relations difficiles avec des collègues ou la hiérarchie etc.)

1. Oui totalement
2. Non

FILTRE : SI PDL2<>6 ET PDL4<>4 POSER PDL8 A PDL184 SINON PDL21

PDL8. Avez-vous observé des signes cliniques susceptibles d'être liés à la souffrance psychique au travail ?

PLUSIEURS REPONSES POSSIBLES

- a. Symptôme(s) de dépression ou d'anxiété
- b. Trouble(s) du sommeil
- c. Idées suicidaires
- d. Autres
- e. Aucun

PDL10. Lui avez-vous prescrit ou prolongé un arrêt de travail ?

1. Oui
2. Non mais vous l'envisagez si le problème s'aggrave ou persiste
3. Non

FILTRE : SI PDL10=1 POSER PDL11 SINON PDL12

PDL11. S'agissait-il d'une première prescription d'un arrêt de travail ou d'une prolongation ?

1. Une première prescription
2. Une prolongation

FILTRE : SI PDL11=2 POSER PDL12 SINON PDL13

PDL12. Depuis quand, au moment de la consultation, la personne était-elle en arrêt de travail (pour le motif de souffrance psychique en lien avec le travail)

1. Une semaine
2. Deux semaines
3. Trois semaines
4. 1 à 2 mois
5. 2 à 3 mois
6. 3 à 6 mois
7. 6 mois à 1 an
8. 1 à 2 ans
9. 2 ans ou plus

FILTRE : SI PDL2<>6 ET PDL4<>4 POSER PDL13 A PDL184 SINON PDL21

PDL13. Lui avez-vous prescrit un traitement médicamenteux symptomatique?

(Précisions enquêteur, à mentionner si besoin : Somnifère, anxiolytiques, antidépresseurs, autre traitement...)

1. Oui
2. Non mais vous l'envisagez si le problème s'aggrave ou persiste
3. Non

FILTRE : SI PDL2<>6 ET PDL4<>4 POSER PDL16 A PDL184 SINON PDL21

PDL16.

L'avez-vous orienté vers...

	Oui	Non, mais vous l'envisagez si le problème s'aggrave ou persiste	Non	Ne sais pas	Ne souhaite pas répondre
a. un psychologue clinicien ou un psychologue du travail	1	2	3	99	97
b. un psychiatre	1	2	3	99	97
c. le médecin du travail	1	2	3	99	97

L'avez-vous conseillé...

	Oui	Non, mais vous l'envisagez si le problème s'aggrave ou persiste	Non	Ne sais pas	Ne souhaite pas répondre
d. de contacter une assistante sociale	1	2	3	99	97
e. de contacter une association d'aide	1	2	3	99	97
f. de contacter une organisation professionnelle, un syndicat (1)	1	2	3	99	97
d'en informer les délégués du personnel, le CHSCT (2)	1	2	3	99	97

Précisions enquêteur, à mentionner si besoin :

1. Les organisations professionnelles peuvent être des fédérations professionnelles, des ordres professionnels (l'ordre des infirmiers par exemple...)

2. Le CHSCT n'existe plus : il est devenu Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail

PDL9. Lui avez-vous demandé de revenir vous voir ?

1. Oui
2. Non

FILTRE : SI PDL2<>6 ET PDL4<>4 POSER PDL18 SINON PDL21

PDL18. Ce patient était-il ?

1. Un salarié du secteur privé
2. Un agent de la fonction publique
3. Un travailleur indépendant
4. Autre situation

FILTRE : SI PDL18=1 OU 2 POSER PDL184 SINON PDL21

PDL184. Le patient a-t-il un médecin du travail (ou bénéficie-t-il d'un suivi par un service de santé au travail) ?

1. Oui
2. Non

Quittons ce cas particulier.

PDL21 : Au cours de l'année écoulée, pour les patients en situation de souffrance psychique en lien avec le travail, avec quelle fréquence avez-vous été confronté(e) à...

- a. une personne refusant un arrêt de travail
 - b. une personne ne pouvant pas consulter un psychologue ou poursuivre les rendez-vous commencés pour raisons financières
 - c. des difficultés pour rédiger un certificat d'accident du travail ou de maladie professionnelle
-
1. Jamais
 2. Parfois
 3. Souvent
 4. Toujours

PDL22 : Et, concernant les patients en souffrance au travail ayant un médecin du travail ou suivi par un service de santé au travail, avec quelle fréquence avez-vous...

- a. Orienté un patient vers son médecin du travail ?
- b. Vu un patient qui ne voulait pas consulter son médecin du travail
- c. Rédigé un courrier pour le médecin du travail (*) (ou contacté un médecin du travail)
- d. Reçu une note ou un courrier d'un médecin du travail (*) ou été contacté(e) par un médecin du travail
- e. Initié une visite de pré reprise auprès du médecin du travail

() Le document a été donné au patient pour être transmis au médecin*

1. Jamais
2. Parfois
3. Souvent
4. Toujours

Nous sommes arrivés à la fin de notre enquête. Nous vous remercions infiniment de votre coopération et de nous avoir consacré du temps.